



**CRITICAL** | **ECOSYSTEM**  
PARTNERSHIP FUND

## Hotspot de biodiversité des îles des

### Caraïbes

### Appel à Projets

Cet appel est ouvert pour des projets de conservation de la biodiversité mis en œuvre par les organisations de la société civile dans les pays de la Caraïbe suivants:

**Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, la Dominique, la République dominicaine, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Sainte Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines**

Dates de soumission des lettres de renseignement:

Ouverture de l'appel à propositions:            lundi 2 juillet 2012

Date limite de soumission:                        lundi 13 août 2012

## **Appel à propositions**

Désignée par le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* - CEPF) comme équipe régionale de mise en œuvre dans le hotspot de biodiversité des îles des Caraïbes, l'Institut Caraïbe des Ressources Naturelles (*Caribbean Natural Resources Institute* - CANARI) invite les organisations de la société civile intéressées à soumettre leur Lettre de Renseignement dans le cadre du présent appel à projets, pour des petites et grandes subventions, dans les pays suivants :

Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, la Dominique, la République dominicaine, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Sainte Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Veuillez lire ce qui suit afin d'obtenir davantage d'informations sur la stratégie d'investissement du CEPF dans les îles des Caraïbes ainsi que la marche à suivre afin de soumettre une proposition de projet.

Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, de Conservation International, du gouvernement japonais, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale. Le CEPF accorde des subventions aux organisations de la société civile afin d'aider à conserver les hotspots de biodiversité, zones à la fois les plus riches sur le plan biologique et les plus menacées. L'objectif fondamental est de s'assurer que la société civile joue un rôle clé dans le cadre de la protection de la biodiversité.

Le créneau d'investissement du CEPF pour le hotspot des îles des Caraïbes a été identifié au terme d'un processus participatif, impliquant la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales de toute la région. Le document résultant de ce processus, le **Profil d'écosystème**, présente la stratégie d'investissement sur cinq ans (2010 à 2015) du CEPF dans la région. Cette stratégie comprend un ensemble d'axes stratégiques de financement, nommés **directions stratégiques**, décomposés en **priorités d'investissement**, définissant les types d'activités éligibles au financement du CEPF. Les 5 directions stratégiques ciblent la conservation de 45 des **zones clés pour la biodiversité** (ZCB) et de six **corridors de conservation** au sein des 11 pays éligibles de la région.

Il est vivement recommandé que les organisations consultent attentivement le **Profil d'écosystème** ainsi que les autres documents à leur disposition dans le cadre de la préparation de leurs lettres de renseignement, et en particulier :

- Profil d'écosystème pour le Hotspot des Îles des Caraïbes  
[www.cepf.net/Documents/Final\\_Caribbean\\_EP\\_French.pdf](http://www.cepf.net/Documents/Final_Caribbean_EP_French.pdf)
- Questions fréquemment posées  
[www.cepf.net/about\\_cepf/faq/Pages/faq\\_fr.aspx](http://www.cepf.net/about_cepf/faq/Pages/faq_fr.aspx)
- Comment postuler ? : [www.cepf.net/fr/appels\\_a\\_projets/Pages/Comment\\_postuler.aspx](http://www.cepf.net/fr/appels_a_projets/Pages/Comment_postuler.aspx)
- Base de données des projets :  
[http://www.cepf.net/fr/appels\\_a\\_projets/Pages/base\\_de\\_donnee.aspx](http://www.cepf.net/fr/appels_a_projets/Pages/base_de_donnee.aspx)

- Politiques de sauvegarde :

[http://www.cepf.net/grants/Pages/politiques\\_de\\_sauvegarde.aspx](http://www.cepf.net/grants/Pages/politiques_de_sauvegarde.aspx)

Des conseils pour préparer la lettre de renseignement du CEPF sont également disponibles à l'adresse suivante : [http://canari.org/documents/TipsforpreparingaCEPF-LOI\\_Fr.pdf](http://canari.org/documents/TipsforpreparingaCEPF-LOI_Fr.pdf)

## **Portée de l'appel à propositions**

Les organisations sont invitées à soumettre des lettres de renseignement qui contribuent aux directions stratégiques 1, 2, 3 et 5. A partir d'une évaluation des initiatives en cours (une liste des projets approuvés à ce jour est disponible au lien suivant

[http://canari.org/documents/ContractedCEPFgrantsasof10512\\_000.pdf](http://canari.org/documents/ContractedCEPFgrantsasof10512_000.pdf)), des appels à propositions émis récemment, et en fonction des créneaux encore disponibles dans le portfolio du CEPF dans la région, il est fortement conseillé aux organisations candidates de se concentrer sur les priorités d'investissement suivantes mentionnées dans le Profil d'écosystème :

### **Direction stratégique 1**

#### **1.1 Préparation et mise en œuvre de plans de gestion pour les 17 zones clés prioritaires de plus haute importance**

- ✓ Planification de la gestion et mise en œuvre dans les ZCB suivantes en Jamaïque : Catadupa, Cockpit Country, Dolphin Head, Litchfield Mountain – Matheson's Run and Peckham Woods.
- ✓ Planification de la gestion et mise en œuvre dans les ZCB suivantes en République dominicaine : Parc national Jaragua et Sierra de Bahoruco.
- ✓ Planification de la gestion et mise en œuvre dans les ZCB suivantes en Haïti : Massif de la Selle et Massif de la Hotte.
- ✓ Le CEPF acceptera aussi des propositions pour les sites suivants ayant été identifiés comme prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans le cadre de la réévaluation des ZCB en Haïti (2012) : Lac Azuei –Trou Caïman, Lagons du nord-est, Côtes du nord.
- ✓ Mise en œuvre ou amélioration des accords de cogestion des aires protégées (au sein des zones clés pour la biodiversité prioritaires au sein de la région)

#### **1.2 Renforcement du statut de protection légale dans les 28 autres zones clés pour la biodiversité**

- ✓ Projets permettant l'adoption d'approches plus souples à la conservation, telles de nouvelles aires protégées privées, des réserves municipales et des accords de cogestion.
- ✓ Projets renforçant le statut de protection formelle des zones clés pour la biodiversité à travers le dialogue, l'évaluation, l'assistance technique, la planification et la gestion de l'usage des terres, et les consultations des parties prenantes.

#### **1.4 Appui à la création ou au renforcement de mécanismes de financement durable pour les zones clés pour la biodiversité**

- ✓ Projets qui prévoient l'établissement ou le renforcement des mécanismes de financement durable dans les zones clés pour la biodiversité prioritaires, par le biais d'assistance technique, d'évaluation et de sensibilisation des parties prenantes.

- ✓ Projets qui encouragent la reproduction des approches réussies pour le financement des programmes de conservation.

## **Direction stratégique 2**

### **2.1 Prise en compte systématique de la conservation de la biodiversité et des services écologiques dans les politiques, les projets et les plans de développement, en mettant l'accent sur les principales menaces comme le développement non durable du tourisme, du secteur minier et de l'agriculture et les changements climatiques**

- ✓ Projets qui mettent l'accent sur le développement ou le renforcement des mesures et plans pour la mise en œuvre des projets qui incluent les services écologiques, le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

### **2.2 Renforcement des systèmes publics et privés d'aires protégées en améliorant ou en lançant des instruments légaux innovants de conservation**

- ✓ Projets innovants qui contribuent au renforcement des mesures pour les aires protégées et les systèmes, y compris l'analyse des politiques et l'identification des lacunes et possibilités, et le développement et l'adoption de recommandations pour le renforcement des réseaux des aires protégées par le biais d'instruments légaux innovants.

## **Direction stratégique 3**

### **3.2 Facilitation d'approches locales et régionales de réseau, d'apprentissage et de partage des bonnes pratiques pour renforcer l'engagement des parties prenantes dans la conservation de la biodiversité**

- ✓ Mise en place de réseaux locaux et régionaux pour (1) faciliter l'échange d'informations et les meilleurs pratiques permettant de stimuler l'apprentissage et le renforcement des capacités des membres ; (2) catalyser la coopération entre les membres pour des actions de conservation conjointes. Ces actions de conservation des réseaux devraient mettre l'accent sur les menaces que représentent les espèces envahissantes, les développements miniers, le changement climatique, la conservation *in situ*, et les mesures et réglementations.

## **Direction stratégique 5 (Soutien d'urgence à la société civile haïtienne afin d'atténuer les effets du séisme de 2010)**

### **5.1 Appuyer la conservation des zones clés pour la biodiversité prioritaires et garantir l'intégration des priorités pour la conservation aux plans de reconstruction**

- ✓ Initiatives mettant l'accent sur le renforcement des capacités et l'amélioration des réseaux pour la conservation de la biodiversité en Haïti dans le contexte de la restructuration de la société civile après le séisme de 2010, et sa participation au processus de reconstruction en cours. Un budget initial de 400,000\$ US avait été attribué suite au séisme, et 215.000\$ US sont à ce jour disponibles.

Tous les projets doivent faire la preuve de résultats de conservation concrets et directs qui contribuent directement à l'une des directions stratégiques du Profil d'écosystème.

## **Critères d'éligibilité**

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et les autres candidats de la société civile peuvent faire des demandes de financement. Les organisations doivent disposer de leur propre compte bancaire et être autorisées à recevoir des dons en vertu de la législation nationale en vigueur. Les entreprises ou institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- i. a une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- ii. possède l'autorité de demander et de recevoir des fonds privés ; et
- iii. ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

En cas de doutes sur l'éligibilité ou la probabilité de recevoir un financement du CEPF, veuillez contacter l'équipe régionale de mise en œuvre à : [cepf-rit@canari.org](mailto:cepf-rit@canari.org).

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- i. l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, notamment la modification des usages du sol ou l'interdiction d'accès aux utilisations traditionnelles des ressources naturelles, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- ii. des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou des activités qui ne sont pas généralement acceptées par ces communautés ;
- iii. le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance singulière d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

A titre indicatif, les grandes subventions attribuées sont de 125,000\$US en moyenne, et les petites subventions de 18,700\$US en moyenne. Les petites subventions peuvent varier jusqu'à un montant maximum de 20,000\$US.

Le CEPF évalue non seulement les mérites techniques d'un projet, mais également ses impacts sociaux et environnementaux. Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF :

<http://go.worldbank.org/WTA1ODE7T0>.

## **Processus de sélection**

Les organisations éligibles sont maintenant invitées à soumettre leurs **lettres de renseignements pour les petites et les grandes subventions**. Le modèle de lettre de renseignement ainsi que les directives pour la rédaction de ces lettres sont disponibles en anglais, français et espagnol à l'adresse suivante : <http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx>. Il est fortement conseillé de soumettre les lettres de renseignement par voie électronique. **La date limite de soumission des lettres de renseignements pour les petites et les grandes subventions est le 13 août 2012**. Il est fortement recommandé de renvoyer les lettres de renseignements le plus tôt possible afin que le processus d'évaluation puisse commencer dès que possible.

Avant de soumettre leurs lettres de renseignement, les organisations candidates sont invitées à discuter de leurs idées de projets et de leur éligibilité auprès de l'équipe régionale de mise en œuvre de CANARI qui peut être contactée à l'adresse électronique suivante : [cepf-rit@canari.org](mailto:cepf-rit@canari.org).

Veuillez suivre les étapes ci-dessous afin de déposer votre candidature pour une petite ou grande subvention :

#### Petite subvention d'un montant inférieur ou égal à 20 000 dollars US

Les petites subventions sont octroyées directement par l'équipe régionale de mise en œuvre. Une fois la lettre de renseignement dûment complétée, transmettez-la par email à [cepf-rit@canari.org](mailto:cepf-rit@canari.org). Vous recevrez alors un email accusant réception de votre demande.

L'équipe régionale de mise en œuvre pourra vous contacter par la suite, au cours de la période de sélection, pour vous demander des documents complémentaires. La décision finale sera prise par l'équipe régionale, sur la base de l'avis du Comité Consultatif Régional pour le CEPF (CCRC - *Regional Advisory Committee for CEPF RACC*<sup>1</sup>), comité indépendant regroupant des experts de toute la Caraïbe.

Le délai de traitement d'une demande de financement pour une subvention de 20,000\$US est de 4 à 6 mois.

#### Subventions d'un montant supérieur à 20 000 dollars US

Les grandes subventions sont octroyées par le Secrétariat du CEPF. Une fois la lettre de renseignement dûment complétée, transmettez-la par email à [cepfgrants@conservation.org](mailto:cepfgrants@conservation.org). Vous recevrez alors un email accusant réception de votre demande.

Les décisions relatives aux lettres de renseignements pour les grandes subventions sont basées sur les évaluations réalisées par le Secrétariat du CEPF, l'équipe régionale de mise en œuvre et le Comité Régional Consultatif, ainsi que d'autres experts techniques en cas de besoin. Si votre lettre de renseignement est retenue, le Secrétariat du CEPF vous invitera à préparer une proposition de projet complète. L'invitation à soumettre une proposition complète est généralement envoyée dans un délai de deux mois suivant la date limite de soumission de l'appel à projet.

Les directives pour la préparation d'une proposition complète vous seront communiquées lorsque votre lettre de renseignement aura été acceptée.

A titre d'information, veuillez noter que le délai total entre la réception de la lettre de renseignement et l'octroi de la subvention se situe habituellement entre 6 et 8 mois.

---

<sup>1</sup> Le Comité Consultatif Régional pour le CEPF (CCRC) a été mis en place par CANARI afin de procéder à l'évaluation technique indépendante des propositions de projet soumises, et apporter des conseils sur la stratégie d'investissement du CEPF dans la Caraïbe. Le CCRC est composé de 17 professionnels dotés d'une expertise collective dans les domaines suivants : conservation de la biodiversité, renforcement des capacités de la société civile, changement climatique, établissement et gestion des aires protégées, écosystèmes, gestion environnementale et des forêts dans l'ensemble des pays éligibles du CEPF.

**Pour toute information, veuillez contacter :**

L'adresse principale de l'équipe régionale de mise en œuvre est : [cepf-rit@canari.org](mailto:cepf-rit@canari.org)

Vous pouvez aussi contacter :

- Anna Cadiz, Responsable de l'équipe régionale de mise en œuvre (pour les projets mis en œuvre dans les petites Antilles, les Bahamas, ou les propositions de projets régionaux)  
[anna@canari.org](mailto:anna@canari.org)
- Leida Buglass, Coordinatrice nationale en République dominicaine de l'équipe régionale de mise en œuvre  
[leidabuglass@canari.org](mailto:leidabuglass@canari.org)
- Paul Judex Edouarzin, Coordinateur national en Haïti de l'équipe régionale de mise en œuvre  
[pauledouarzin@canari.org](mailto:pauledouarzin@canari.org)
- Nicole Brown, Coordinatrice nationale en Jamaïque de l'équipe régionale de mise en œuvre  
[nicolebrown@canari.org](mailto:nicolebrown@canari.org)

Site Internet de CANARI : [www.canari.org](http://www.canari.org)

Site Internet du CEPF : [www.cepf.net](http://www.cepf.net)